

**long de la ligne pour la remise en jeu, le ballon rebondit d'abord à l'extérieur du terrain sans toucher la ligne de touche. Décisions de l'AA si l'équipe adverse entre en possession du ballon?**

■ a)

L'AA n'a aucune raison d'intervenir. Il laisse une éventuelle décision à l'ARB.

■ b)

L'AA attire l'attention de l'ARB par un signal optique et acoustique. L'ARB interrompt le jeu d'un coup de sifflet et le reprend, sur les indications de l'AA, par une répétition de la rentrée de touche.

■ c)

L'AA attire l'attention de l'ARB par un signal optique et acoustique. L'ARB interrompt le jeu d'un coup de sifflet et le reprend, sur les indications de l'AA, par une rentrée de touche en faveur de l'équipe adverse.

**8 Un attaquant part seul vers le but adverse. A environ 15m du but il finit l'action en expédiant un tir imparable. Au moment du départ du tir le gardien est touché par un projectile lancé depuis les tribunes. L'AA attentif a vu l'action mais ne peut réagir qu'au moment où le ballon est au fond du but. Décisions du trio arbitral?**

■ a)

L'AA n'a aucune raison d'intervenir, le ballon étant déjà au fond du but. Il valide le

but par un sprint en direction de la ligne médiane. Le jeu reprend avec un coup d'envoi.

■ b)

L'AA attire l'attention de l'ARB par un signal optique et acoustique et l'informe par la suite de l'incident. L'ARB reprend le jeu par une balle d'ARB. L'AA rapportera l'incident dans le rapport d'arbitrage.

■ c)

L'AA attire l'attention de l'ARB par un signal optique et acoustique et l'informe par la suite de l'incident. L'ARB reprend le jeu par un coup franc indirect en faveur de l'équipe du gardien à l'endroit où celui-ci a été touché par le projectile. L'AA rapportera l'incident dans le rapport d'arbitrage.

**9 Un attaccante non è d'accordo su una decisione arbitrale. Rivolge all'ARB un gesto di disapprovazione e questi lo ammonisce estraendo il cartellino giallo. Mentre egli annota il provvedimento sul suo calepino, il giocatore lascia il terreno e va a sedersi sulla panchina. Decisione dell'ARB?**

■ a)

L'ARB considera l'abbandono del campo come comportamento antisportivo e punisce il giocatore con l'ammonizione. Trattandosi della seconda ammonizione, l'ARB estrae prima il cartellino giallo e poi quello rosso, decretando l'espulsione. Il giocatore deve recarsi nello spogliatoio.

■ b)

L'ARB non può punire il giocatore che ha lasciato il terreno da gioco, poiché ai giocatori è permesso uscire dal campo temporaneamente.

■ c)

L'ARB non ha motivo per comminare una sanzione disciplinare, se il giocatore rientra in campo, prima della ripresa del gioco.

**10 Un attaccant sort du terrain par la ligne de but. Il indique ainsi clairement qu'il veut se soustraire à une position de hors-jeu. Peu après l'attaquant donne des directives à un coéquipier qui va tirer au but depuis le point de pénalty. Le gardien de but adverse parvient à contrôler le ballon. Décisions de l'ARB?**

■ a)

L'ARB interrompt le jeu d'un coup de sifflet. Il avertit l'attaquant qui avait quitté le terrain, par signalisation optique du carton jaune. Il reprend le jeu par une balle d'ARB à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.

■ b)

L'ARB n'a aucune raison d'interrompre le jeu puisque l'attaquant se trouvant hors du terrain, n'a commis aucune faute.

■ c)

L'ARB attend le retour de l'attaquant sur le terrain pour interrompre le jeu. Il avertit le joueur par signalisation optique du carton jaune. Il reprend le jeu par un coup franc indirect en faveur de l'équipe adverse.

## Don des arbitres valaisans

Tous les deux ans lors d'un week-end du printemps, les arbitres de l'AVF renoncent à une partie de leur indemnité en faveur d'une organisation caritative. Cette année au Comptoir de Martigny, le préposé de la commission des arbitres, Walter Kronig, le chef du service des talents de l'AVF, Rui Mestre et le représentant de l'ASA-Valais, Christian Monod, ont remis le montant de 4'000.- frs à la fondation Cérébral Valais.

Cérébral Valais qui fête ses 50 ans en 2013 et la commission des arbitres de l'AVF remercient les arbitres pour leur générosité.



Walter Kronig, préposé AVF à l'arbitrage, remet le chèque à M. Stéphane Lhuissier avec son accompagnatrice Mme Natacha Barras. A l'arrière-plan, les joueurs du FC Sion avec Mme Miss Suisse Handicap Céline van Till.

photo: Caroline Kronig

Unparteiische sammelten 4000 Franken für einen guten Zweck

# Spendierfreudige Walliser Fussballschiedsrichter



Walter Kronig, Schiedsrichterobmann des WFV, übergibt den Scheck an Stéphane Luissier mit dessen Begleiterin Natacha Barras. Im Hintergrund umrahmen die Spieler Lacroix, Yartey und Vanins des FC Sion Miss Suisse Handicap Céline van Till.

Foto: Caroline Kronig

## Alle zwei Jahre spenden die Walliser Fussballschiedsrichter einen Teil ihrer Matchentschädigung für einen guten Zweck.

Am Comptoir du Valais in Martigny konnten Walter Kronig (Obmann der Schiedsrichterkommission), Rui Mestre (Talentchef) und Christian Monod (Schiedsrichtervereinigung Region Wallis) der Stiftung Cérébral Wallis zum 50. Geburtstag einen Scheck von 4000 Franken übergeben.

Cérébral Wallis und die Schiedsrichterkommission des Walliser Fussballverbandes danken den Schiedsrichtern für die grosszügige Geste.



Walter Kronig, Schiedsrichterobmann des WFV (Zweiter von rechts), und Christian Constantin (Dritter von links), Präsident des FC Sion, nach den Scheckübergaben mit Stéphane Lhuissier (ganz links) und Kathia Dessimoz (Mitte). Im Hintergrund die Spieler Yartey (Zweiter von links) und Vanins (Mitte hinten) des FC Sion sowie Sion-Trainer Michel Decastel (ganz rechts).

Foto: Caroline Kronig